



DECLARATION LIMINAIRE

CAPLs – Recours

14/06/2018

Monsieur le Président,

Même si, tous grades confondus, il y a un recours supplémentaire par rapport à 2017, le Bas-Rhin se distingue une nouvelle fois par son très faible nombre de recours :

- pas de recours en catégorie C, comme en 2017
- 2 recours en catégorie B, comme en 2017
- 2 recours en catégorie A, contre 1 l'année dernière.

Cependant, ce résultat est en trompe l'œil.

En trompe l'œil car personne ne peut croire qu'il n'y a pratiquement pas de recours car tous les agents du département sont satisfaits de leur évaluation.

En trompe l'œil car ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de bonification que les collègues sont plus satisfaits de leur évaluation.

En effet, depuis 2 ans, nous avons fait 2 constats, à partir des évaluations que certains collègues nous ont montrés, même sans faire de recours hiérarchiques :

- le ton et les termes utilisés par les évaluateurs se sont très fortement durcis et les réponses de l'administration lors des recours enfoncent le clou plus fortement que par le passé
- de plus en plus de collègues sont déçus, certains étant même complètement désabusés, par leur évaluation mais ne la contestent pas car ils ont le sentiment de ne plus avoir à attendre grand-chose de la DGFIP et de leur direction. Et cela est vraiment regrettable !

Après le report des mesures PPCR, le gel du point d'indice, l'augmentation de la CSG non compensée dans le temps, la réduction des taux de promotions, la suppression du Plan de qualification ministériel, la ré-instauraton du jour de carence, les réformes permanentes à la DGFIP depuis 10 ans, les suppressions d'emploi à chaque exercice, chaque année apporte son lot de fusions, restructurations et suppressions de service, les dernières annonces gouvernementales ainsi que les premières mesures échappées de CAP 2022 sont une attaque violente et inacceptable contre les fonctionnaires et le statut de la Fonction publique.

Dans ce contexte, le durcissement des évaluations et le manque de reconnaissance ajoute à la démotivation qui s'insinue peu à peu dans nos services, que vous le vouliez ou non.

F.O.-DGFIP dénonce la logique d'individualisation des carrières.

F.O.-DGFIP, réfute le « salaire à la tête du client » que le gouvernement veut généraliser.

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

F.O.-DGFIP condamne l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée et condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en CAPL.

F.O.-DGFIP dénonce l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais légaux de recours.

En conclusion, F.O.-DGFIP revendique :

- la suppression de la procédure de recours hiérarchiques, préalable obligatoire au recours en CAPL
- un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement d'une note chiffrée mais sans contingentement.
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites, des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences.